

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA METROPOLE D'AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 30 mars 2017

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 183 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Guy ALBERT - Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Michel AMIEL - Christian AMIRATY - Serge ANDREONI - Patrick APPARICIO - Philippe ARDHUIN - Sophie ARTARIA-AMARANTINIS - Michel AZOULAI - René BACCINO - Loïc BARAT - Guy BARRET - Sylvia BARTHELEMY - Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - François BERNARDINI - Sabine BERNASCONI - André BERTERO - Jean-Pierre BERTRAND - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Jacques BOUDON - Michel BOULAN - Frédéric BOUSQUET - Valérie BOYER - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Marie-Christine CALATAYUD - Henri CAMBESSEDES - Jean-Louis CANAL - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Arlette CARLOTTI - Eugène CASELLI - Roland CAZZOLA - Martine CESARI - Philippe CHARRIN - Gaby CHARROUX - Maurice CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Jean-David CIOT - Frédéric COLLART - Laurent COMAS - Monique CORDIER - Jean-François CORNO - Pierre COULOMB - Georges CRISTIANI - Sandrine D'ANGIO - Philippe DE SAINTDO - Sophie DEGIOANNI - Christian DELAVET - Anne-Marie D'ESTIENNE D'ORVES - Bernard DESTROST - Nouriat DJAMBAE - Pierre DJIANE - Frédéric DOURNAYAN - Marie-France DROPY OURET - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Hervé FABRE-AUBRESPY - Nathalie FEDI - Jean-Claude FERAUD - Patricia FERNANDEZ-PEDINIELLI - Gilbert FERRARI - Céline FILIPPI - Richard FINDYKIAN - Dominique FLEURY VLASTO - Olivier FREGEAC - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Loïc GACHON - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Jean-Claude GAUDIN - Gérard GAZAY - Jacky GERARD - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Georges GOMEZ - Philippe GRANGE - Jean-Christophe GROSSI - Albert GUIGUI - Frédéric GUINIERI - Olivier GUIROU - Daniel HERMANN - Garo HOVSEPIAN - Michel ILLAC - Eliane ISIDORE - Nicolas ISNARD - Noro ISSAN-HAMADY - Bernard JACQUIER - Maryse JOISSAINS MASINI - Mireille JOUVE - André JULLIEN - Didier KHELFA - Nathalie LAINE - Dany LAMY - Michel LAN - Eric LE DISSÈS - Michel LEGIER - Gisèle LELOUIS - Gaëlle LENFANT - Hélène LHEN-ROUBAUD - Jean-Pierre MAGGI - Richard MALLIÉ - Joël MANCÉL - Stéphane MARI - Jeanne MARTI - Régis MARTIN - Bernard MARTY - Christophe MASSE - Florence MASSE - Roger MEI - Danielle MENET - Arnaud MERCIER - Xavier MERY - Yves MESNARD - Marie-Claude MICHEL - Michel MILLE - Danielle MILON - Pierre MINGAUD - Richard MIRON - André MOLINO - Jean-Claude MONDOLINI - Virginie MONNET-CORTI - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Yves MORAINÉ - Roland MOUREN - Lisette NARDUCCI - Patrick PAPPALARDO - Didier PARAKIAN - Christian PELLICANI - Nathalie PIGAMO - Catherine PILA - Marc POGGIALE - Jean-Jacques POLITANO - Gérard POLIZZI - Roland POVINELLI - Véronique PRADEL - Muriel PRISCO - Marine PUSTORINO-DURAND - René RAIMONDI - Bernard RAMOND - Julien RAVIER - Stéphane RAVIER - Martine RENAUD - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Marie-Laure ROCCA-SERRA - Carine ROGER - Georges ROSSO - Alain ROUSSET - Michel ROUX - Lionel ROYER-PERREAUT - Sandra SALOUM-DALBIN - Isabelle SAVON - Jean-Pierre SERRUS - Emmanuelle SINOPOLI - Marie-France SOURD GULINO - Jules SUSINI - Luc TALASSINOS - Francis TAULAN - Guy TEISSIER - Dominique TIAN - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Jocelyne TRANI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Josette VENTRE - Yves VIDAL - Frédéric VIGOUROUX - Yves WIGT - David YTIER - Kheira ZENAFI - Karima ZERKANI-RAYNAL.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Christophe AMALRIC représenté par Jean-Pierre SERRUS - Mireille BALLETTI représentée par Michèle EMERY - Jean-Louis BONAN représenté par Nathalie LAINE - Odile BONTHOUX représentée par Alexandre GALLESE - Patrick BORÉ représenté par Roland GIBERTI - Eric CASADO représenté par François BERNARDINI - Auguste COLOMB représenté par André BERTERO - Monique DAUBET-GRUNDLER représentée par Maxime TOMMASINI - Jean-Claude DELAGE représenté par Pierre DJIANE - Sylvaine DI CARO représentée par Jules SUSINI - Eric DIARD représenté par Roland MOUREN - Claude FILIPPI représenté par Michel BOULAN - Hélène GENTE-CEAGLIO représentée par Yves WIGT - Samia GHALI représentée par Josette FURACE - Nicole JOULIA représentée par Gilbert FERRARI - Robert LAGIER représenté par Georges CRISTIANI - Albert LAPEYRE représenté par Bernard DESTROST - Stéphane LE RUDULIER représenté par Philippe GRANGE - Marie-Louise LOTA représentée par Dominique FLEURY VLASTO - Laurence LUCCIONI représentée par Isabelle SAVON - Irène MALAUZAT représentée par Philippe DE SAINTDO - Rémi MARCENGO représenté par Patrick GHIGONETTO - Marcel MAUNIER représenté par Yves BEAUVAL - Georges MAURY représenté par Jeanne MARTI - Pascale MORBELLI représentée par Loïc GACHON - Jérôme ORGEAS représenté par Philippe CHARRIN - Patrick PADOVANI représenté par Josette VENTRE - Stéphane PAOLI représenté par Maurice CHAZEAU - Roger PELLENC représenté par Jean-Claude FERAUD - Serge PEROTTINO représenté par Gérard GAZAY - Claude PICCIRILLO représenté par Joël MANCÉL - Stéphane PICHON représenté par Gérard CHENOZ - Roger PIZOT représenté par Jean-David CIOT - Maryse RODDE représentée par Frédéric VIGOUROUX - Florian SALAZAR-MARTIN représenté par Gaby CHARROUX - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE représentée par Francis TAULAN - Patrick VILORIA représenté par Eric LE DISSÈS - Didier ZANINI représenté par Daniel HERMANN.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Nadia BOULAINSEUR - Michel CATANEO - Anne CLAUDIUS-PETIT - Robert DAGORNE - Michel DARY - Jean-Marie LEONARDIS - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Antoine MAGGIO - Bernard MARANDAT - Patrick MENNUCCI - Marie MUSTACHIA - Chrystiane PAUL - Elisabeth PHILIPPE - Patrick PIN - Henri PONS - Roger RUZE - Eric SCOTTO - Philippe VERAN - Karim ZERIBI.

Signé le 30 Mars 2017

Reçu au Contrôle de légalité le 21 Avril 2017

Monsieur le Président a proposé au Conseil de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

DEVT 001-1836/17/CM

■ Approbation de l'affectation et de la revalorisation de l'opération d'investissement relative à la mise en oeuvre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain
MET 17/2844/CM

Monsieur le Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

Le 21 décembre 2015, les principes du protocole de préfiguration à conclure avec l'Etat, l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine et la Ville de Marseille ont été adoptés par le Conseil de Communauté de Marseille Provence Métropole.

Le Conseil de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence a approuvé par délibération du 17 octobre 2016, la création de l'opération n°2016103700 - Mise en œuvre du NPNRU – ainsi que l'affectation de l'autorisation de programme.

Le 12 décembre 2016, la Métropole d'Aix-Marseille-Provence a présenté au Comité National d'Engagement de l'ANRU (CNE), le protocole de Marseille Provence afin de solliciter l'ANRU et ses partenaires au conventionnement de celui-ci et donc à son co-financement.

Afin de réaliser cette ultime étape avant le conventionnement en tant que tel, il a été nécessaire de faire évoluer le projet, mais aussi de le préciser dans son contenu et son estimation.

En effet, l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine a organisé le déroulé du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU en deux phases :

- une première phase de préfiguration, qui consiste en la mise en œuvre d'un programme d'études et d'opérations pré-convention, qui va permettre de formuler les enjeux et les objectifs d'un territoire et de le conventionner avec l'ANRU dans le cadre de conventions de Projet de Renouvellement Urbain,
- une deuxième phase qui consistera à mettre en œuvre ces projets opérationnels.

La Métropole d'Aix-Marseille-Provence est couverte par 5 protocoles de préfigurations NPNRU intégrant 21 Quartiers Politique de la Ville.

Ce protocole de Marseille Provence concerne neuf quartiers reconnus d'intérêt national, et cinq reconnus d'intérêt régional, tous situés à Marseille qui participent chacun au projet de développement métropolitain en matière de centralité, d'activité économique et d'habitat.

Ils relèvent de 4 grands secteurs géographiques :

- Nord Est – L2
- Hôpital Nord – Saint-Antoine – Mourepiane
- Grand Centre-ville – Grand Port Maritime de Marseille
- Sud – Vallée de l'Huveaune

L'élaboration des projets de renouvellement urbain dans le cadre du NPNRU nécessite :

- la conduite d'expertises transversales aux différents projets : la gestion de la mobilité résidentielle, la concertation, la gestion urbaine de proximité, l'optimisation des équipements publics, l'amélioration de la sécurité ...,
- la conduite d'études territorialisées pour la mise au point des projets dans les quartiers, dans les champs urbains, sociaux en concertation avec les habitants et usagers,
- la mise en œuvre d'opérations urgentes, soit en pré-conventionnement (OPPC), subventionné par l'ANRU pendant le protocole, soit en autorisations de démarrage anticipées (ADA), pas de subventions ANRU à priori mais avec la prise en compte des dépenses en cas de subvention dans le futur projet conventionné.

Signé le 30 Mars 2017
Reçu au Contrôle de légalité le 21 Avril 2017

Ce protocole représente pour l'ensemble des Maîtres d'Ouvrages un investissement de près de 165 millions d'euros, dont 22 millions d'euros répartis sur près de 50 études, 63 millions d'euros sur près de 17 OPPC et 80 millions d'euros sur près de 16 ADA.

Ce programme de travail représente pour la Métropole d'Aix-Marseille-Provence un investissement, pour les études en maîtrise d'ouvrage direct ainsi qu'en co-financement, de près de 6 millions d'euros sur les trois prochaines années qui est la durée de déroulement de ce protocole.

Afin de permettre la réalisation de ces études et travaux, l'opération d'investissement n°2016103700 « Mise en œuvre du NPNRU », inscrite au budget pour un montant initial 1 400 000 € et enregistrée dans l'autorisation de programme 161240BP du programme 24, doit être affectée d'une revalorisation de 4 600 000 €, portant le nouveau montant de l'opération à 6 000 000 €.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Le décret n°2015-1085 du 28 août 2015 portant création de la Métropole d'Aix-Provence-Métropole ;
- Le décret n°2015-1520 du 23 novembre 2015 portant fixation des limites des territoires de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence ;
- La délibération DEVT 06-1130/16/CM du 17 octobre 2016 portant création de l'opération « Mise en œuvre du NPNRU » et affectation de l'autorisation de programme ;

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient de procéder à l'affectation de la revalorisation d'un montant de 4 600 000 € de l'opération d'investissement « Mise en œuvre du NPNRU » afin de permettre sa réalisation ;
- Qu'il sera nécessaire aux exercices budgétaires concernés d'inscrire les crédits de paiement y afférents ;

Délibère

Article 1 :

Sont approuvées dans l'autorisation de programme 161240BP, l'affectation et la revalorisation de l'opération d'investissement n°2016103700 – Mise en œuvre du NPNRU – pour un montant de 4 600 000 €, portant le montant total de l'opération à 6 000 000 €.

Signé le 30 Mars 2017
Reçu au Contrôle de légalité le 21 Avril 2017

Article 2 :

Les crédits nécessaires sont inscrits aux budgets Métropole 2017 et suivants.

L'échéancier prévisionnel des crédits de paiement de l'opération affectée est établi comme suit :

Année 2017 :	1 000 000 €
Années suivantes :	4 000 000 €

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
La Vice-Présidente Déléguée
Habitat, Logement et Politique de la Ville

Arlette FRUCTUS